

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le **5 mai 2021**, à 19 h 50, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance:

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
François Michon (Saint-Luc)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Est absente:

Marielle Lemieux (Saint-Magloire)

Monsieur Steve Lapointe, maire suppléant de la Municipalité de Saint-Magloire, est présent à la rencontre.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Madame Dominique Vien, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, et madame Linda Gilbert sont aussi présents.

La séance extraordinaire est tenue à huis clos tel qu'autorisé par le décret ministériel 2020-049.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-05-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de

la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

Chacun des membres du conseil s'est identifié personnellement et a renoncé à l'avis de convocation.

2021-05-02

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit et est adopté tel que transmis avec l'avis de convocation et présenté ci-après, aucune modification ou ajout ne pouvant être apporté compte tenu que tous les membres du Conseil ne sont pas présents.

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.

03 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

04 - ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DU FUTUR SIÈGE SOCIAL

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2021-05-03

04 - ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DU FUTUR SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a autorisé les travaux de rénovation du futur siège social le 10 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents d'appel d'offres public ont été déposés sur SEAO le 8 avril 2021 pour ouverture publique le 30

avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a procédé à l'ouverture des deux soumissions reçues le 30 avril à 11 h 01 et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant de la soumission (taxes incluses)
Construction Camax Inc.	736 000 \$
Les Constructions GBM Inc.	837 000 \$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été transmises à Isabelle Jacques de la firme Les architectes Odette Roy et Isabelle Jacques inc., et que celle-ci a confirmé que les deux soumissions étaient complètes et répondaient aux exigences des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire « Construction Camax Inc. » a déposé la soumission la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité déménagement, la direction de la MRC et l'architecte ont analysé la soumission la plus basse et que le Comité déménagement recommande au Conseil de la MRC de retenir la soumission de Construction Camax Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confie à Construction Camax Inc., plus bas soumissionnaire conforme, la réfection du futur siège social, conformément aux spécifications décrites aux devis et bordereau de soumission, au prix de sept cent trente-six mille dollars, taxes incluses (736 000 \$).

QUE les documents d'appel d'offres incluant les addendas, et la présente résolution constituent le contrat entre Construction Camax Inc. et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-05-04

05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présence séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

RICHARD COUËT
PRÉFET

DOMINIQUE VIEN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE